

REGLEMENT

Article – 1 - Organisation

Le 30^{ème} Triathlon International de Nouméa – Banque de Nouvelle-Calédonie est organisé par la Ligue Calédonienne de Triathlon (LCTRI) affiliée à la Fédération Française de Triathlon en partenariat avec la Ville de Nouméa.

Le règlement de la FFTRI s'applique.

Article – 2- L'épreuve

L'épreuve est un triathlon M (distance Olympique) dont le parcours comporte 1,5 km de natation, 40 km de vélo et 10 km de course à pied. La compétition est régie par le règlement de la FFTRI. C'est une épreuve **sans drafting** ouverte aux licenciés et aux non licenciés et qui peut être réalisée en individuel ou par équipe de 2 à 7 compétiteurs.

Selon le règlement de la FFTRI, seuls les compétiteurs âgés de 18 ans et plus dans l'année civile peuvent participer en individuel.

Les minimes et cadets peuvent participer en équipe uniquement s'ils sont licenciés FFTRI, FFN, **FFC** ou **FFA**, dans des équipes composées à minima de 4 équipiers (un nageur, un cycliste et deux coureurs à pied) et ils ne peuvent réaliser **qu'**une seule discipline.

Article – 3 - Inscriptions

Les inscriptions peuvent être prises en ligne, auprès des guichets ou directement à la LCTRI jusqu'au 17 avril 2014 jusqu'à 23 heures.

Article -4- Conditions d'admissibilité

- 4-1 -Licenciés

Pour les participants en individuel, les licences acceptées sont celles émises par les fédérations de Triathlon.

Pour les participants par équipe, les licences acceptées sont celles émises par les fédérations de Triathlon, de Natation, de Cyclisme et d'Athlétisme. Elles seront acceptées en fonction de la discipline qui sera pratiquée au sein de l'équipe.

-4-2 – Non licenciés

Les compétiteurs en individuel non licenciés devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique en compétition du Triathlon.

Les compétiteurs par équipe non licenciés devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique en compétition du Triathlon, ou de la

Natation, **ou** du Cyclisme ou de la Course à Pied. Le certificat médical sera pris en compte en fonction de la discipline qui sera pratiquée au sein de l'équipe.

Un certificat médical autorisant la pratique du Triathlon en compétition sera valable pour les trois disciplines.

Seuls les certificats médicaux datant de moins d'un an à la date de l'événement seront acceptés. Tout certificat médical falsifié ou non conforme à l'original délivré par un médecin dégagera la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident. Application de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999.

Tous les compétiteurs non licenciés **TRIATHLON engagés en individuel ou par équipe** devront également fournir **le pass compétition** téléchargeable sur le site.

Article – 5- Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé et toute usurpation d'identité dégagera l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

Article – 6 – Classement

L'épreuve donnera lieu à un classement scratch séparé, hommes et femmes, en « Elite » et par catégories d'âge.

Un classement « équipes », hommes, femmes et mixtes sera établi pour les équipes de 2 à 3 compétiteurs, et les équipes de plus de trois compétiteurs.